

les camps de prisonniers. Peut-on dire qu'un ancien combattant mérite d'être mieux traité qu'un autre? Peut-on établir des degrés d'héroïsme, de courage et de souffrance et dire: «Nous allons vous payer tant parce que vous avez fait ceci ou cela.»

● (1730)

En s'occupant des problèmes des anciens combattants, il importe que nous, en tant que citoyens, nous rendrions compte non seulement de leur sacrifice, mais de leur esprit de sacrifice, et les traitions aussi généreusement que possible par rapport aux autres gens se situant dans le même groupe d'âge et ayant les mêmes besoins.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la motion dont nous sommes actuellement saisis est très simple. Elle réclame la production de certains documents qui ont trait à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Toutefois, au niveau de la procédure, le débat ne porte que sur la question de savoir si ces documents devraient être déposés. Je le dis au début de mes remarques parce que je trouve un peu gênant d'admettre que, vu ce qu'ont dit les deux orateurs précédents, je vais aussi déroger au Règlement.

Le sujet de la discussion n'est pas de savoir si la loi sur les terres destinées aux anciens combattants devrait être prolongée. Toutefois, si c'est ce que veulent débattre les députés, très bien, c'est ce que nous ferons. Je rappelle aux députés qu'il ne s'agit pas d'une motion d'initiative parlementaire qu'ils peuvent étouffer pendant une heure, puis ne plus en entendre parler. C'est une motion demandant la production de documents. Elle relève d'un article spécial du Règlement. Elle reviendra sur le tapis un autre jour pendant environ 30 minutes et fera ensuite l'objet d'un vote. C'est pourquoi le député d'en face qui se dit l'ami des anciens combattants aura l'occasion de voter contre eux en votant contre cette motion. Si les députés veulent en faire un débat sur la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, j'estime que ces derniers et le public en général auront le droit de considérer le vote comme un vote portant sur la loi elle-même.

Les événements qui entourent cette loi sont, à mon avis, de ceux qui poussent les gens à s'interroger au sujet du Parlement. Au cours de la dernière législature, quand s'est présentée une certaine situation qui a obligé le gouvernement à réagir, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a présenté un bill visant à prolonger pendant un an l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Lorsque la Chambre fut saisie de ce bill du gouvernement, tout le monde y était favorable. Tous les libéraux l'approuvaient. La loi sur les terres destinées aux anciens combattants était magnifique et c'était une bonne idée de la prolonger.

M. Boulanger: Exact.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député a raison, la prolongation était une bonne idée. Quoi qu'il en soit, des élections ont suivi et la situation a changé.

Une voix: Il y a eu prolongation.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, il y a eu prolongation d'un an. Le bill comportait une disposition qui rendait un nouveau débat possible après le 30 septembre 1974. Donc, après le 30 septembre 1974, nous avons eu le débat. Il a eu lieu les 5 et 6 novembre. Tous ces députés libéraux qui avaient dit au cours de la législature précédente que la loi sur les terres destinées aux anciens com-

Anciens combattants—terres

battants était une merveille se sont mis à dire qu'il fallait l'abandonner graduellement. Pas étonnant qu'on se pose des questions sur le Parlement quand des choses pareilles se produisent.

M. Railton: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Il est faux de dire que tous les libéraux qui approuvaient la loi ont ensuite changé d'idée. Je tiens à dire que je me suis fortement opposé à ce que le délai soit prolongé au-delà du 31 mars 1974. J'ai exprimé mon opinion au ministre et au gouvernement. Il n'est pas exact de dire que les libéraux sont tenus de voter selon la ligne du parti. C'est une chose que nous ne faisons pas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député, comme quelqu'un d'autre ici aujourd'hui, confond les choses. Au cours de la 29^e législature, lorsque le bill fut présenté, à cause des pressions exercées sur le gouvernement, il fut adopté à l'unanimité. Les libéraux se sont prononcés en faveur du bill. Mais, au cours de la présente législature, lorsqu'on proposa une motion tendant à prolonger le délai d'une autre année, les libéraux ont voté contre.

M. Railton: Une année suffisait.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si le député le pense, il est loin de connaître le sentiment des anciens combattants canadiens. Je puis lui dire qu'il a tort. Bien des vétérans et des associations d'anciens combattants ont exprimé l'opinion que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants devrait être maintenue en vigueur.

Permettez-moi de revenir au débat des 5 et 6 novembre. Je ne cesse de me dire, comme je vous l'ai d'ailleurs signalé, monsieur l'Orateur, que je suis conscient de ne pas respecter le Règlement, car la motion dont nous sommes saisis porte sur la production de documents. D'autre part, comme le débat a trait à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, je m'en tiendrai à cela. Le 4 novembre 1974, lorsque les libéraux, alors majoritaires, décidèrent de ne pas prolonger d'un an l'application de cette loi...

M. Railton: Vous faites des anciens combattants un prétexte à tirades politiques.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quand nous sommes d'accord avec le gouvernement sur les affaires des anciens combattants, les députés d'en face aiment parler de l'unité du comité des affaires des anciens combattants. Par contre, lorsque nous demandons aux libéraux quelque chose qu'ils refusent d'approuver, alors nous divisons la Chambre à propos des anciens combattants. D'après moi, monsieur l'Orateur, nous avons le droit d'exprimer nos vues, et les vœux des anciens combattants, même quand ceux-ci diffèrent d'avis sur ce que le gouvernement est disposé à faire.

Permettez-moi de revenir aux débats des 5 et 6 novembre 1974. Les libéraux, l'un après l'autre, y compris le député de Niagara Falls (M. Young), le secrétaire parlementaire et beaucoup d'autres, fondaient leur opposition à la prolongation d'un an de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sur l'assurance, que leur avait donnée le ministre, qu'elle serait remplacée par autre chose. Le député de Welland (M. Railton) ne se souvient pas de ce qu'il a dit.

L'un après l'autre, les libéraux ont dit que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants avait assez duré, qu'elle serait améliorée et qu'il y aurait de meilleures